

Le CERFACS dispose d'une collection, ainsi que des sous collections qui correspondent aux équipes en interne (AAM ALGO COOP ES GLOBC Collection CECI)

VOS PUBLICATIONS 2025 DOIVENT ETRE ENREGISTREES SUR HAL

1

DE MANIÈRE OBLIGATOIRE

Pour les (Articles dans une revue, Communications dans un congrès, chapitres d'ouvrages, ouvrages, rapports techniques : TR ou WN après obtention d'un numéro auprès de Séverine), sauf rapport confidentiel

Des TUTORIELS sont aussi à votre disposition pour la prise en main de l'outil

2

FACULTATIVE pour les (posters, postprints, images, sons, cartes, logiciels...)



VIDEO : Comment déposer en moins de 5 minutes

LE TUTORIEL DE
PRESENTATION D'OLIVIER

POURQUOI DEPOSER DANS HAL ?

- Augmenter la visibilité de vos publications / Accroître le taux de citation de celles-ci
- Pour une conservation pérenne de vos documents
- Pour ouvrir la science au monde
- HAL s'inscrit dans le plan national de la science ouverte et dans la loi pour une république numérique de 2016 (qui permet aux chercheurs de diffuser en accès ouvert leurs publications financées à 50% par des fonds publics avec un embargo de 6 mois)
- HAL propose de nombreux outils (création de CV, export de listes de publications, lier ses publications à son ORCID, ses réseaux sociaux...)
- Pour le rapport du conseil scientifique, la prime d'intéressement et le rapport HCERES.
- Les agences de financement (Horizon Europe, ANR) et les établissements (CNRS) recommandent, voire imposent la mise en accès libre des travaux de recherche.

N'hésitez pas à solliciter Olivier Thual pour des mini-formations de présentation générale, et Séverine Toulouse pour un accompagnement personnalisé à la saisie des publications